cumeo
VOS FORMATIONS SUR MESURE

Programme de formation

Règlementation des manifestations maritimes et fluviales

28/04/2026

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : tout agent en charge des polices administratives

Prérequis : aucun

Objectifs :
Comprendre la responsabilité des autorités préfectorales et/ou du maire ;
Connaître les différents règles afférentes aux espaces fluviaux et/ou maritimes ;
Savoir comprendre et vérifier les études d'impact liées à la réglementation relative à Natura 2000.

Programme :

1- Le cadre de la réglementation maritime :
L'usage libre et gratuit des plages ;
La police des activités nautiques dans la zone des 300 m ;
Principes généraux ;
Le pouvoir de police des maires des baignades et des activités nautiques dans la zone des 300 m ;
Les obligations du maire ;
Les responsabilités du maire ;
Le rôle du préfet maritime.

2- Les manifestations sportives fluviales
Définition du domaine nautique ;
Règles de procédure : composition du dossier ;
L'usage de plans d'eau, de rivières et cours d'eau ;
Règles de sécurité : dispositif prévisionnel de sécurité, service d'ordre et de secours.

3- Dispositions applicables à la réglementation relative à Natura 2000 et manifestation sportive
Contexte
Comment faire ?
C'est au porteur de projet de réaliser l'évaluation des incidences
- L'appui aux porteurs de projet
- Les outils disponibles

Formateur référent :
M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agrée

Programme de formation

Méthode pédagogique :
Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :
Présentations en vidéoprojection
Quiz interactifs/questionnaires
Etudes de cas
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :
20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aux participants.
La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.
Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.
L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.
A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.
90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :
Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à prendre contact avec notre référent handicap.
Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).